

Cadre de résultat du GSF – Niveau infranational (01.12.2017)

Résultats / Résultats Intermédiaires	Résultats / Résultats Intermédiaires	Extrants	Indicateurs d'Extrant		
RIF 1: ODD 6.2 dans les zones administratives ciblées Accès universel aux installations d'assainissement et d'hygiène et aux comportements durables (selon la définition des ODD) dans les zones administratives ciblées	RIF 1.1A: # de zones administratives qui ont atteint la cible 6.2 des ODD, vérifié à l'aide des systèmes nationaux (O)				
	RIF 1.1B: # de communautés qui ont atteint la cible 6.2 des ODD, vérifié à l'aide des systèmes nationaux (O)				
	RIF 1.1C: # de personnes vivant dans des communautés qui ont atteint la cible 6.2 des ODD (O)				
RII 1: Communautés FDAL pérennes Les communautés/la population dans les zones administratives ciblées ont mis fin à la défécation à l'air libre, utilisent des installations d'assainissement améliorées et ont accès à des installations de lavage des mains	RII 1.1A: # de zones administratives ciblées qui ont atteint le statut FDAL à 100 % selon les critères nationaux (au minimum la définition du GSF) (O)	RII 1.2A: # de zones administratives ciblées qui ont atteint le statut FDAL à 100 % selon les critères nationaux (si la définition de la FDAL ne correspond pas à la définition du GSF) (O)	EIF 1A: Des approches axées sur le changement des comportements sont mises en œuvre dans un nombre croissant de zones administratives et de communautés ciblées		
	RII 1.1B: # de communautés ciblées qui ont atteint le statut FDAL à 100 % selon les critères nationaux (au minimum la définition du GSF) (O)	RII 1.2B: # de communautés ciblées qui ont atteint le statut FDAL à 100 % selon les critères nationaux (si la définition de la FDAL ne correspond pas à la définition du GSF) (O)		EIF 1B: Des stratégies post-FDAL sont élaborées et mises en œuvre	
	RII 1.1C: # de personnes vivant dans un environnement FDAL selon les critères nationaux (au minimum la définition du GSF) (O)	RII 1.2C: # de personnes vivant dans un environnement FDAL selon les critères nationaux (si la définition de la FDAL ne correspond pas à la définition du GSF) (O)			
	RII 1.3: # de personnes ayant accès à une installation d'assainissement améliorée (JMP: services limités, de base et gérés en toute sécurité) (O)				
	RII 1.4: # de personnes ayant accès à une installation de lavage des mains sur place avec de l'eau et du savon (JMP : services de base) (O)				
	RII 1.5: # d'écoles publiques disposant d'installations d'assainissement améliorées séparées par genre et utilisables ET disposant d'installations de lavage des mains à l'eau et au savon (JMP: services de base) (O)			EIF 1.1: # de communautés ciblées dans lesquelles des interventions de changement de comportement collectif en matière d'assainissement et d'hygiène (telles que l'ATPC) sont mises en œuvre (O)	
	RII 1.6: # d'étudiants (garçons/filles) qui fréquentent des écoles publiques disposant d'installations d'assainissement améliorées séparées par genre et utilisables ET disposant d'installations de lavage des mains à l'eau et au savon (JMP : services de base) (O)			EIF 1.2: # d'écoles publiques dans les communautés ciblées dans lesquelles des interventions de changement de comportement en matière d'assainissement et d'hygiène sont mises en œuvre (O)	
	RII 1.7: # d'établissements de santé publics disposant d'installations d'assainissement améliorées séparées par genre et utilisables ET disposant d'installations de lavage des mains à l'eau et au savon (JMP: services limités) (O)			EIF 1.3: # d'étudiants (garçons/filles) qui fréquentent des écoles publiques dans les communautés ciblées dans lesquelles des interventions de changement de comportement en matière d'assainissement et d'hygiène sont mises en œuvre (O)	
	RII 1.8: % de ménages dans des communautés auparavant vérifiées FDAL qui ont accès à une installation d'assainissement améliorée (JMP: services limités, de base et gérés en toute sécurité) (O)			EIF 1.4: # d'établissements de santé dans les communautés ciblées dans lesquelles des interventions de changement de comportement en matière d'assainissement et d'hygiène sont mises en œuvre (O)	
	RII 1.9: % de ménages dans des communautés auparavant vérifiées FDAL qui ont accès à une installation de lavage des mains sur place avec de l'eau et du savon (JMP: services de base) (O)				
	RII 1.10: % de personnes (femmes, personnes handicapées et personnes de plus de 65 ans) indiquant une satisfaction à l'égard des installations d'assainissement (EP)				
RII 1.11: % de la population déclarant que l'utilisation des latrines est une norme sociale (EP)			EIF 1.5: # de communautés ciblées soutenues par le programme qui mettent en œuvre un plan d'action post-FDAL (O)		
RII 2: Stratégies et approches pour atteindre et maintenir l'ODD 6.2 Des stratégies et des approches sont mises en œuvre dans les zones administratives ciblées par le GSF pour contribuer à la réalisation de l'ODD 6.2	RII 2.1: # de personnes ayant accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité (JMP) (O)	EIF 2A: Des stratégies et des approches par rapport à l'assainissement géré en toute sécurité sont élaborées	EIF 2.1: # de communautés ciblées soutenues par le programme qui mènent des activités par rapport à l'assainissement géré en toute sécurité (O)		
	RII 2.2: # de communautés ciblées ayant un accès facilité aux chaînes d'approvisionnement locales fournissant des produits et services en matière d'assainissement et d'hygiène (O)	EIF 2B : Utilisation accrue de produits et de services d'assainissement et d'hygiène appropriés et à des prix abordables	EIF 2.2: # de partenaires de mise en œuvre ayant des stratégies de renforcement de la chaîne d'approvisionnement intégrées dans leurs plans de travail (O)		
	RII 2.3: % de ménages qui ont construit une installation d'assainissement améliorée (JMP : services limités, de base et gérés en toute sécurité) en utilisant leurs propres ressources financières (EP)		EIF 2.3: # d'entrepreneurs et d'artisans locaux liés à l'assainissement et l'hygiène soutenus par le programme (O)		
	RII 2.4: % de femmes et de filles ayant accès à du matériel pour la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) et à des infrastructures adéquates lorsqu'elles sont à la maison (EP)		EIF 2.4: # de personnes atteintes par le programme avec des messages ou des interventions sur la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) (F)		
	RII 2.5: % de ménages qui adoptent des pratiques sûres pour le traitement et le stockage de l'eau domestique (F)		EIF 2.5: # de communautés ciblées dans lesquelles le programme soutient les activités de promotion de l'hygiène de l'eau domestique (F)		
	RII 2.6: # de zones administratives ciblées avec des services de gestion des boues de vidange (GBV) incluant des pratiques sûres pour la vidange, le transport, le traitement, la mise en décharge et/ou la réutilisation (F)	EIF 2C: Des stratégies et des approches par rapport à l'adaptation au changement climatique et à l'assainissement géré en toute sécurité sont élaborées	EIF 2.6: # de partenaires de mise en œuvre qui s'occupent de la gestion sécurisée des matières fécales sur l'ensemble de la chaîne des services d'assainissement dans les zones urbaines et/ou rurales (F)		
	RII 2.7: # de personnes vivant dans des zones sujettes à des phénomènes météorologiques extrêmes utilisant des installations d'assainissement et d'hygiène adaptées au climat local (F)		EIF 2.7 : # de communautés ciblées soutenues par le programme qui mènent des activités pour répondre aux risques et aux vulnérabilités liés au climat (F)		

Résultats / Résultats Intermédiaires	Résultats / Résultats Intermédiaires	Extrants	Indicateurs d'Extrant
RII 3: Engagement politique et financier infranational Le leadership politique dans les zones administratives ciblées est engagé de manière visible pour réaliser et maintenir l'ODD 6.2, y compris par l'allocation des ressources financières et humaines	RII 3.1: # d'administrations infranationales dans lesquelles les dirigeants gouvernementaux s'engagent publiquement dans des initiatives pour réaliser la cible 6.2 des ODD (O)	EIF 3A: Des activités de lobbying et de plaidoyer orientées vers les leaders politiques et publics au niveau infranational sont mises en œuvre	EIF 3.1: # de zones administratives infranationales dans lesquelles le programme a mené des activités de lobbying et de plaidoyer axées sur le leadership gouvernemental et l'allocation/mobilisation des ressources accrues (O)
	RII 3.2: # de zones administratives infranationales dans lesquelles les ressources pour les interventions en matière d'assainissement et d'hygiène ont augmenté (O)		
	RII 3.3: # d'administrations infranationales qui disposent d'une stratégie (ou d'une feuille de route) en place pour atteindre une couverture universelle de la FDAL et/ou la cible 6.2 des ODD, par l'utilisation d'approches de changement de comportement collectif (O)	EIF 3B: Des stratégies infranationales pour réaliser la FDAL et/ou la cible 6.2 des ODD sont élaborées et approuvées par les parties prenantes concernées	EIF 3.2: # d'administrations infranationales soutenues par le programme pour élaborer une stratégie (ou une feuille de route) en vue d'atteindre la FDAL et/ou la cible 6.2 des ODD (O)
	RII 3.4: # d'administrations infranationales dans lesquelles la stratégie (ou feuille de route) est correctement chiffrée (les besoins en financement et en ressources humaines sont connus) (O)		
RII 4: Coordination, apprentissage, capacités et systèmes au niveau infranational Des capacités et des systèmes existent dans les zones administratives ciblées (public, privé et société civile) pour diriger, planifier, mettre en œuvre, suivre, coordonner et maintenir les interventions liées à l'assainissement et à l'hygiène	RII 4.1: # d'administrations infranationales dans lesquelles un organe de coordination dirigé par le gouvernement est en place, organise des réunions avec tous les acteurs clés du secteur selon nécessités, et est utilisé pour élaborer et adapter les plans et les cibles (O)	EIF 4: Les administrations infranationales sont soutenues pour établir et renforcer les systèmes et les capacités en vue de diriger et de suivre les interventions d'assainissement et d'hygiène	EIF 4.1: # d'administrations infranationales soutenues par le programme pour organiser des réunions de coordination multipartites (O)
	RII 4.2: # d'administrations infranationales qui dirigent l'organisation des initiatives d'apprentissage liées à l'assainissement et à l'hygiène parmi les acteurs du secteur (O)		EIF 4.2: # d'administrations infranationales soutenues par le programme pour organiser des réunions d'apprentissage liées à l'assainissement et l'hygiène (O)
	RII 4.3: # de zones administratives infranationales dans lesquelles un nombre croissant de parties prenantes appliquent des approches reconnues de changement de comportement collectif en matière d'assainissement et d'hygiène		EIF 4.3: # d'acteurs infranationaux formés et soutenus par le programme pour mettre en œuvre et maintenir les interventions en matière d'assainissement et d'hygiène (O)
	RII 4.4: # d'administrations infranationales ayant la capacité de planifier, de mettre en œuvre et de suivre les approches de changement de comportement collectif (O)		
	RII 4.5: # de parties prenantes majeures non-gouvernementales au niveau infranational (organisations communautaires locales, ONGs, etc.) ayant la capacité de planifier, de mettre en œuvre et de suivre les approches du changement de comportement collectif (O)		EIF 4.4: # d'administrations infranationales soutenues par le programme pour élaborer et/ou appliquer un système de suivi des niveaux de service (O)
	RII 4.6: # d'administrations infranationales ayant la capacité de fournir un soutien post-FDAL aux communautés (O)		
	RII 4.7: # d'administrations infranationales dans lesquelles un système de suivi opérationnel est en place et est appliqué pour mesurer et rendre compte des progrès réalisés en matière d'assainissement et d'hygiène (O)		EIF 4.5: # d'administrations infranationales formées et soutenues par le programme pour intégrer les principes d'égalité et de non-discrimination (END) dans leur programme d'assainissement et d'hygiène (O)
	RII 4.8: # d'administrations infranationales dans lesquelles les données de suivi relatives à l'assainissement et à l'hygiène incluent des informations sur l'égalité et la non-discrimination (END) de tous les groupes, incluant les femmes et les filles et ceux en situation vulnérable (O)		EIF 4.6: # d'administrations infranationales soutenues par le programme pour élaborer et/ou appliquer un système de vérification de la FDAL (O)
	RII 4.9: # d'administrations infranationales qui ont élaboré et/ou appliquent un système de vérification de la FDAL reconnu au niveau national (O)		
	RII 4.10: # de communautés ciblées disposant d'un comité opérationnel qui soutient les changements de comportement durables (O)		EIF 4.7: # de communautés ciblées soutenues par le programme pour établir des systèmes de soutien efficaces pour les ménages vulnérables (O)
	RII 4.11A: # de communautés ciblées disposant de systèmes de soutien en place pour aider les ménages vulnérables à construire et à maintenir des installations d'assainissement et d'hygiène (O)		
	RII 4.11B: # de communautés ciblées disposant de mécanismes en place pour augmenter les revenus disponibles des ménages pour investir dans des installations et services en matière d'assainissement et d'hygiène (F)		EIF 4.8: # de groupes communautaires mobilisés par le programme (F)
RII 4.12: # de leaders naturels qui soutiennent les initiatives dans les autres communautés pour atteindre un statut FDAL à 100% (O)	EIF 4.9: # de leaders naturels engagés dans les programmes soutenus par le GSF (O)		

Tous les indicateurs sont désagrégés par zones rurales et (péri-) urbaines

Indicateurs de RESULTAT		Indicateurs d'EXTRANT	
O	Indicateur de Résultats Obligatoire	O	Indicateur d'Extrant Obligatoire
F	Indicateur de Résultats Facultatif	F	Indicateur d'Extrant Facultatif
EP	Enquêtes de Performance (l'indicateur sera suivi à travers les enquêtes de performance)		